



## **Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 7 décembre 2021 à 15 heures**

### **PRESENTS:**

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte  
Robert LAURENTI, 1<sup>er</sup> Vice-Président du syndicat mixte, représentant DLVA  
Sandra FAURE, membre du syndicat mixte, représentante DLVA  
Claude FIAERT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A  
Pierre CATILLON, membre du syndicat mixte, représentant du Département  
Eric DOUCET, Directeur général  
Christine JOLY, Directrice administrative  
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint en charge de la Culture du Conseil départemental  
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA

### **Etaient excusés :**

Isabelle MORINEAUD, membre du syndicat mixte, représentante du Département  
Alain DELSAUX, membre du syndicat mixte, représentant du Département

## **Ordre du jour**

### **Questions soumises au vote :**

Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2021  
Rapport R-2021-32 Tableau des biens à réformer  
Rapport R-2021-33 Autorisation d'engagement ¼ des dépenses d'investissement  
Sur le BP 2022  
Rapport R-2021-34 Adaptation du tableau des cadres d'emplois  
Rapport R-2021-35 Demande de subvention INSTRUMENTARIUM 2022  
Rapport R-2021-36 Demande de subvention Politique de la ville – DLVA  
« Au chœur des Plantiers »  
Rapport R-2021-37 Demande de subvention Politique de la Ville – Provence Alpes  
Agglomération – Orchestres à l'école et de quartier 2022  
Rapport R-2021-38 Rapport social unique - RSU

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 15 heures.

Claude FIART souhaite préciser qu'il ne peut pas participer au vote des rapports comprenant une incidence financière.

### **Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2021**

La Présidente soumet le procès-verbal au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-32 Tableau des biens à réformer**

La Présidente présente la liste des biens à réformer, jointe en annexe, compte tenu de leur état de vétusté. La valeur initiale des biens à réformer s'élève à 45 375,03 €.

Pierre CATILLON remarque que les deux TV datent de 2016.

Christine JOLY répond qu'ils ne sont plus en état de fonctionnement.

La Présidente soumet au vote le rapport.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-33 Autorisation d'engagement $\frac{1}{4}$ des dépenses d'investissement Sur le BP 2022**

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales « *autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de  $\frac{1}{4}$  des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

La Présidente indique que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 (BP et DM1) est de **102 027,77 €**.

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, elle propose au comité syndical de faire application de cette disposition à hauteur maximale de **25 506,94 €** correspondant à 25 % de 102 027,77 €.

Les dépenses concernées sont des acquisitions d'instruments et de matériels de musique pour un montant estimé à **20 130,70 €** inférieur au plafond autorisé de 25 506,94 €. Le montant de 20 130,70 € sera inscrit au Budget primitif 2022.

La Présidente soumet au vote le rapport.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-34 Adaptation du tableau des cadres d'emplois**

La Présidente propose de supprimer à compter du 8 décembre 2021 sept postes vacants figurant au tableau des cadres d'emplois du conservatoire suite à des départs, des intégrations relatives aux réussites au concours et à des modifications du temps de travail.

Elle propose également d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif de 32h à 35h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Elle précise que ces propositions ont recueilli un avis favorable du Comité technique.

La Présidente soumet au vote le rapport.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Rapport R-2021-35 Demande de subvention INSTRUMENTARIUM 2022**

La Présidente propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de son dispositif Instrumentarium au titre de l'année 2022.

Le programme d'investissement pour 2022 est estimé à 51 388,10 € € hors taxes.

Le montant de subvention sollicitée s'élève à 30 832 € correspondant à 60 % du coût hors taxes.

Eric DOUCET apporte des explications sur le programme d'acquisitions. Il précise que l'objectif est de développer le département des musiques actuelles. Les instruments plus rares comme la

guitare romantique qui date du début du 19<sup>ème</sup> siècle permettra aux élèves d'avoir une approche de cette musique. Les hautbois sont destinés à des enfants de 6 ans dans le cadre du parcours découverte. L'acquisition du piano droit est rendu nécessaire par le vieillissement du parc pianos. Les clavecins seront destinés à être mis en location auprès de certains élèves car la professeure s'est rendue compte que pendant la période de fermeture de l'établissement ces élèves ne disposaient pas d'un instrument adéquat et ont travaillé sur des claviers inadaptés.

Benoît PAILLARD indique que certains instruments sont à destination des orchestres à l'école et des CHAM et compte-tenu de leur utilisation, il est nécessaire de les renouveler.

La Présidente soumet au vote le rapport.

*Adopté à l'unanimité*

### **Rapport R-2021-36 Demande de subvention Politique de la ville – DLVA**

#### **« Au chœur des Plantiers »**

La Présidente propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la reconduction de l'action « Au chœur des Plantiers » dans le cadre du contrat de ville de Durance Luberon Verdon agglomération, qui se déroulera à l'école des Plantiers de Manosque. Trois disciplines artistiques seront proposées pour l'année 2022 : initiation à la danse, orchestre à l'école et théâtre. Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 9 enseignants. Le coût prévisionnel pour l'année 2022 est estimé à 27 119 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, DLVA et la CAF.

Il est précisé que l'Etat et DLVA ont versé les subventions 2021 sachant que l'action a été partiellement réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 en raison des préconisations sanitaires de l'Education nationale. L'orchestre à l'école a particulièrement été touché mais les interventions en danse et théâtre ont bien été réalisées. En fonction de la non-réalisation partielle de l'action en 2021, il apparaît probable que le comité de pilotage proratisera la participation 2022 en fonction du bilan 2021.

La Présidente soumet au vote le rapport.

*Adopté à l'unanimité*

### **Rapport R-2021-37 Demande de subvention Politique de la Ville – Provence Alpes Agglomération – Orchestres à l'école et de quartier 2022**

La Présidente propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la reconduction des orchestres dans le cadre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération selon les modalités suivantes :

- Orchestre à l'école Joseph Reinach à Digne les Bains en direction de 24 élèves de l'école et de 9 élèves de l'Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022 ;
- Orchestre de quartier en direction des adultes issus exclusivement des quartiers « Politique de la ville » de septembre à décembre 2022.

Les moyens mis à disposition concernent l'intervention de 9 enseignants. Le coût prévisionnel pour l'année 2022 est estimé à 28 295 € et mobilisera le soutien financier de l'Etat, de Provence Alpes agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence.

Pierre CATILLON observe que l'école Joseph Reinach n'est pas situé dans les quartiers politique de la ville.

Benoît Paillard indique que certains élèves sont domiciliés sur des quartiers Politique de la ville et que l'orchestre inclue des élèves allophones. Le dossier 2021 avait été accepté et il s'agit donc d'une reconduction de l'action. Il précise également que les élèves adultes de l'orchestre de quartier qui démarré en septembre 2021 se sont inscrits au conservatoire afin de continuer sur l'année 2022 sous forme d'atelier d' ½ heure par semaine et bénéficieront d'une heure d'orchestre jusqu'au mois de juin 2022. Ils sortent donc du dispositif gratuit de la Politique de la ville.

Christine JOLY indique que l'orchestre du 1<sup>er</sup> semestre 2021 n'a pas eu lieu comme pour les Plantiers. Les participations de l'Etat et P2A ont été versées et les participations 2022 seront sans doute décidées en fonction du bilan 2021.

Jean-Luc BILLAND estime qu'il faut faire valoir que le conservatoire s'est mis en ordre de marche pour cette action qui n'a pas pu être menée en raison de la crise sanitaire. Il indique que le Département a maintenu sa participation financière aux structures qui ont des frais de rémunération même si les actions n'ont pas été complètement réalisées.

Yves CLAUDET indique qu'au niveau de l'Etat aucune position n'a été prise sur la situation des structures financées qui ont été empêchées de conduire leur action.

La Présidente soumet au vote le rapport.

*Adopté à l'unanimité*

### **Rapport R-2021-38 Rapport social unique - RSU**

La Présidente indique que suite au décret n° 2020-1493 le rapport social unique se substitue au bilan social et doit être présenté chaque année. Les éléments de la synthèse du rapport social unique pour l'année 2020 sont présentés.

Elle indique que le RSU a été présenté en comité technique.

La Présidente soumet au vote le rapport.

*Adopté à l'unanimité*

La Présidente clôture la réunion à 16 heures.

La Présidente du syndicat mixte,  
Laurie SARDELLA.